

## Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile

5 cour de la Ferme-Saint-Lazare - 75010 Paris • tel : 01 42 47 81 54 • fax : 01 42 47 01 65 contact@priartem.fr

> Monsieur Le Préfet des Alpes Maritimes Centre Administratif 147, Route de Grenoble 06000 NICE

Plascassier, le 27 Avril 2010

Objet:

Participation de Priartem à la Commission Départementale de Concertation sur la Téléphonie Mobile

Monsieur le Préfet,

Sans réponse de votre part, nous nous permettons de vous rappeler nos courriers des 11 Mai 2009 et 23 Janvier 2010, dont la teneur est reprise ci-dessous :

La circulaire du 16 octobre 2001, vous charge de mettre en place au sein du Département dont vous avez la responsabilité, une commission de concertation sur la téléphonie mobile rassemblant l'ensemble des acteurs de ce dossier particulièrement litigieux aujourd'hui.

A ce sujet, je reprends ci-dessous les termes de mon courrier du 11 Mai 2009 à votre adresse, resté sans réponse :

## « Monsieur le Préfet.

Je souhaiterais connaître si, conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle du 16 Octobre 2001, un arrêté préfectoral a été pris → Groupe de Travail Départemental Environnement et Santé dans les installations de radiotéléphonie →Instance Départementale de Concertation ?

Dans l'affirmative, pouvez vous m'en transmettre une copie par poste ou par mail, ce dont je vous remercie par avance.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations ».

Notre association, par ce courrier, vous demande officiellement, la possibilité de participer à cette commission que vous présidez. Un accord en ce sens nous a déjà été donné par le Préfet du Val de Marne et nous espérons que vous aurez à cœur d'adopter la même position.

Notre demande s'appuie sur la légitimité que nous avons acquise, dans ce dossier complexe de la téléphonie mobile, comme en atteste notre participation à de nombreuses instances de

dialogue ou de débat. Nous avons ainsi participé activement au Grenelle des ondes et nous suivons les comités opérationnels et autres groupes de travail qui ont suivi cette opération. Nous avons joué un rôle extrêmement actif au sein de l'instance de dialogue de la Fondation santé et radiofréquences, rôle confirmé par la présence de notre Présidente, lors de l'introduction du colloque scientifique organisé, en octobre dernier, par cette Fondation. Notre association a été présente, en tant qu'observateur, au sein du groupe d'experts de l'AFSSET. Nous participons depuis plusieurs années à la commission municipale de concertation mise en place par la Ville de Paris dans le cadre de l'application de la charte parisienne. En effet, sur ce sujet complexe, elle a montré sa compétence et a acquis une légitimité certaine.

Dans toutes ces instances, notre volonté a été de jouer un rôle constructif afin que le développement de la téléphonie mobile se fasse dans le respect des conditions de vie et de santé de tous et nous sommes à même de donner une dimension plus humaine à ce problème grâce à nos adhérents, pour lesquels nous sommes un relais important.

Le dossier de la téléphonie mobile pâtit depuis de longues années d'un manque de transparence et de dialogue. Vous avez le possibilité, en répondant favorablement à notre demande, de contribuer, sur votre département à améliore les conditions de cette transparence et de ce dialogue et nous vous en remercions d'avance.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour Priartem
Sa déléguée régionale
Marcelle RONDONI
96, Chemin des Parettes
PLASCASSIER 06130 GRASSE